

Qualité de l'air Arsenic à Montréal

En vertu du Règlement sur les rejets à l'atmosphère (2001-10) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la Ville de Montréal est responsable du contrôle de l'assainissement de l'atmosphère sur le territoire de l'agglomération. Elle voit à faire respecter les normes des polluants dans l'air ambiant, lesquelles prévoient des concentrations limites à ne pas dépasser. La Ville de Montréal est également responsable, via son Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), de la tenue d'un registre à long terme de données fiables sur la qualité de l'air à Montréal.

Surveillance du respect des normes

La surveillance du respect des normes est réalisée de deux manières, soit par modélisation ou par des mesures en air ambiant.

1. Modélisation

Lorsqu'une entreprise effectue une modélisation, elle détermine d'abord les émissions de polluants provenant de ses cheminées, ainsi que plusieurs autres données sur ces dernières, telles que leur hauteur et leur localisation. Puis, elle intègre ces données dans des calculs qui prédisent des concentrations au sol, avant de comparer les concentrations obtenues aux normes municipales du Règlement 2001-10. Pour l'arsenic, ces normes sont établies sur des périodes de quinze minutes, d'une heure et de huit heures.

Les dernières études de modélisation réalisées par l'affinerie CCR de Glencore Canada Corp. (CCR) indiquent que les normes municipales sont respectées.

À noter que la norme annuelle pour l'arsenic prévue au <u>Règlement provincial sur l'assainissement</u> <u>de l'atmosphère (RAA)</u> ne s'applique pas sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Toutefois, c'est la valeur cible qui est choisie par la Direction générale de santé publique (DRSP) dans les avis qu'elle émet.

2. Mesures d'air ambiant

Les mesures prises en air ambiant considèrent, pour leur part, la contribution des différentes sources de polluants dans un secteur donné, de même que les concentrations qui y sont naturellement présentes.

Depuis 2018, en réponse à un premier <u>avis</u> de la DRSP, des mesures de particules et de métaux sont prises dans trois stations de suivi de la qualité de l'air ambiant exploitées par CCR, situées aux endroits suivants :

• Montréal-Est, au coin de la rue Sainte-Catherine et de l'avenue de Montréal-Est;



- Montréal-Est, au Centre récréatif Édouard-Rivet;
- Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, au Jardin communautaire BP Tétreaultville.

À chaque mois, CCR transmet les résultats au Service de l'environnement de la Ville de Montréal, au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et à la DRSP, qui collaborent dans ce dossier. En 2020, un <u>deuxième avis</u> de la DRSP a permis de présenter le suivi des concentrations ambiantes de métaux mesurées dans les trois stations d'échantillonnage en 2019.

En juillet 2022, la DRSP a publié le <u>troisième avis</u> sur les émissions d'arsenic dans l'est de Montréal, comprenant des recommandations qui s'adressent à la fois aux entreprises contributrices et à la Ville de Montréal. Les conclusions de cet avis, qui ont considéré les résultats des mesures aux stations exploitées par CCR en 2020 et en 2021, sont les suivantes :

- CCR a mis en place des mesures pour diminuer ses rejets d'arsenic dans l'atmosphère;
- Une diminution des concentrations d'arsenic s'observe aux stations d'échantillonnage exploitées par CCR;
- La situation est stable et les recommandations émises par la DRSP restent les mêmes;
- Dans la mesure où les recommandations sont suivies et que la population a accès aux données de concentrations dans le secteur, la DRSP ne produira plus d'avis à moins d'un changement dans la situation. La DRSP continuera néanmoins son suivi.

Tenue d'un registre à long terme de données fiables par le RSQA

Les métaux sont également mesurés en air ambiant à trois stations du RSQA :

- Station 3, située dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste;
- Station 80, située dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, sur le boulevard Saint-Joseph;
- Station 99, située à Sainte-Anne-de-Bellevue, sur le chemin Sainte-Marie.

En 2022, les concentrations d'arsenic mesurées à ces stations sont demeurées très basses. Il est d'ailleurs possible de consulter les résultats de l'ensemble des polluants mesurés sur le site des <u>données ouvertes</u> et sur une <u>application</u> qui permet de les visualiser.

En novembre 2022, une station « nomade » a été mise en service aux Jardins collectifs de Montréal-Est. Il s'agit de l'une des stations les plus complètes du RSQA au niveau des polluants mesurés et l'analyse des métaux, dont l'arsenic, y est effectuée. Comme l'indique son nom, cette station changera de localisation à la fin de chaque projet, dont la durée pourra s'échelonner de 12 à 24 mois. Une reddition de compte sera effectuée tous les six mois sur le site des données ouvertes.